



L'ÉDITO

DDFIP du Var : les aventures de TINTIN chez les....

Depuis la rentrée de septembre, notre Directeur Départemental, Monsieur GUY ROBERT tisse un réseau social d'ampleur dans le Var. Pour les agents et leurs représentants c'est l'homme invisible, aucun Comité Technique, pas de CHSCT depuis juin, bref aucun signe de vie en rapport avec le travail quotidien des services.

Pourtant, tel Tintin et ses multiples aventures dans le monde entier, le site ULYSSE retrace les pérégrinations de notre Directeur. Qu'on en juge dans la rubrique actualités (avec plein de photos mettant en scène notre DDFIP):

4 Octobre : Tintin à Saint Mandrier. Le DDFIP va planter un arbre avec le maire !

24 Octobre : Tintin au pays des notaires. Rencontre avec la chambre des notaires.

28 Octobre : Tintin au Conseil Général.

4 Novembre : Tintin chez les pompiers (SDIS).

13 Novembre: Tintin et les maires du Var

On a enfin compris en quoi consiste la démarche stratégique : aller signer tout plein d'engagements pour faire croire aux collectivités, aux notaires, au Service Départemental d'Incendie et de Secours du VAR (SDIS) qu'on va continuer à faire le boulot alors qu'on leur refile.

Au-delà du fait que le site ULYSSE ne nous avait pas habitué au culte de la personnalité, nous sommes plus qu'inquiets que ce Directeur, qui ne discute de rien avec les Organisations Syndicales représentatives du personnel, passe son temps à mettre en place les outils pour supprimer les missions et les emplois.

Monsieur ROBERT, il y a urgence à établir le dialogue social avec vos agents !

Quand pourra-t-on voir Tintin chez les soviets * ?

* (définition wikipédia :conseil d'ouvriers, de paysans et de soldats acquis au idées progressistes dans l'empire russe)



Le site et les
contacts

Enregistrez le dans vos favoris!

<http://www.financespubliques.cgt.fr/83/>

Téléphone : 04 94 22 82 65

Messagerie : cgt.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr



CGT Var Finances Publiques

Hôtel des Finances

place Noël BLACHE

83000 TOULON

www.financespubliques.cgt.fr/83/



Une pincée d'heures supplémentaires

Les collègues des SIE ont été invités à se déclarer volontaires pour faire des heures supplémentaires (rémunérées) afin de faire face à une charge de travail exceptionnelle concernant la CFE.

La CGT a saisi la Direction pour connaître le cadre juridique et les moyens disponibles pour le Var. Voici la réponse:

1- Les heures supplémentaires dans la fonction publique d'Etat sont régies par 2 textes:

- la loi n° 83-634 du 13/07/1983 (article 20) portant droits et obligations des fonctionnaires;

- le décret n° 2002-60 du 14/01/2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Seuls les fonctionnaires de catégorie C et B peuvent bénéficier de ce dispositif.

Le nombre d'heures supplémentaires accomplies par un même agent ne peut pas dépasser un contingent mensuel de 25 heures, proratisé en cas de travail à temps partiel.

De manière générale, le paiement d'une heure supplémentaire correspond à environ 15€ de l'heure.

2- Comme tous les ans, la direction du Var s'est vue allouer dans le cadre du Titre 2 du BOP pour 2013 une somme destinée à rémunérer des heures supplémentaires. Pour cette année elle s'est élevée à 39 000€.

Pour les SIE varois le calcul a abouti à 671 heures supplémentaires soit environ 10 000€.

Alors on a pris nos calculettes et divisé 39 000 € par 15 €/H, cela donne un total de 2 600H pour l'année pour tout le département du Var.

Cela équivaut à 1,6 agents à temps plein!

Pour l'ensemble des SIE, 671H cela correspond à 0,4 agents !!!!!

Cette mesure de saupoudrage (à la très petite cuillère) ne peut en rien répondre à une réalité du département:

8 postes vacants en catégorie C,

21 postes vacants en catégorie B.

Total: 29 postes existants non pourvus !!!!!



TOULON VERT-COTEAU: LE SCANDALE DE L'AMIANTE

En juillet 2013 une entreprise vient faire des travaux sur les dalles de sol qui contiennent de l'amiante à Vert-Coteau.

Ces travaux se font sans que les ouvriers de l'entreprise intervenante ne mettent en œuvre les précautions prévues.

Après avoir minimisé le problème, la DDFIP du Var a reporté la faute sur l'entreprise qui l'a elle-même reportée sur les ouvriers qui auraient été licenciés.

Il s'agit d'un vrai scandale. En effet, la loi impose au propriétaire (à Vert-Coteau, c'est donc la DDFIP) de tenir à jour sur site un Document Technique Amiante (DTA) obligatoire, contenant toutes les informations relatives à l'amiante.

Or, en prévision du CHSCT du 3 décembre 2013, des collègues de Vert-Coteau ont voulu consulter ce DTA. Il était introuvable!

Les représentants syndicaux au CHSCT du Var ont demandé ce DTA qui était à la Direction alors qu'il aurait dû être sur le site.

À notre grande surprise ce DTA est incomplet puisqu'il manque (comme par hasard) le contrôle amiante de 2008 effectué par la société SOCOTEC.

Dans ce rapport les dalles de sols sont classées en « Etat dégradé », il est proposé le retrait et dans la colonne urgence il est indiqué « Non différable ».

Depuis 5 ans le retrait de l'amiante à Vert-Coteau est donc NON DIFFERABLE.

La DDFIP ne respecte pas la loi (DTA) et la DGFIP n'a cure de la santé de ses propres agents.

Les représentants CGT n'en resteront pas là et proposent aux agents d'agir collectivement pour que cesse le scandale de l'amiante à Vert-Coteau comme ailleurs.





Mutuelle : augmentation des cotisations de 7% !!! Merci au Gouvernement HOLLANDE-AYRAULT.

Ci-joint la lettre (recto verso) du Comité Départemental des Bouches du Rhône au sujet de l'avenir de la mutuelle.

Depuis une loi de 2007, les Ministères ont l'obligation de lancer des appels d'offre et de référencer des mutuelles au niveau de chaque administration. C'est dans ce cadre que la MGEFI a été référencée en 2009. Choisie à partir d'un cahier des charges la Mutuelle reçoit en retour une subvention.

En 2012, un rapport de la cour des comptes a remis en cause les modalités de référencement. L'exigence d'une plus grande mise en concurrence (avec le secteur privé par exemple) a été affirmée. Le prochain référencement est en 2016.

Si le Ministère choisissait une autre mutuelle ou assurance, cela aurait de graves conséquences pour l'avenir de la MGEFI.

Le fait de taxer les mutuelles dans un système où elles sont en concurrence avec les assurances privées les place en difficulté.

Comment concurrencer des groupes d'assurances qui ont les moyens dans un premier temps de perdre de l'argent pour proposer des offres alléchantes.

Pour la CGT, il faut défendre notre mutuelle.

Pour autant, comment comprendre que dans les Bouches Du Rhône le comité départemental alerte les adhérents de la MGEFI alors que dans le Var, notre comité ne dit rien ?

Se taire n'aidera pas à défendre la mutuelle, bien au contraire.

Camarades responsables mutualistes varois, l'heure est à la résistance et à la mobilisation. On attend de vos nouvelles.



Comité départemental des Bouches du Rhône

Marseille le 18 octobre 2013,

La MGEFI a été référencée en 2009 par le Ministère des Finances pour la qualité de son dossier et grâce au soutien des Organisations Syndicales.

Le respect du cahier des charges du référencement, peut ouvrir droit au versement d'une subvention du « Patron employeur ».

La valorisation des prestations et des transferts solidaires ont permis d'obtenir le versement d'une subvention de 13 à 18M€ par an depuis le début du référencement.

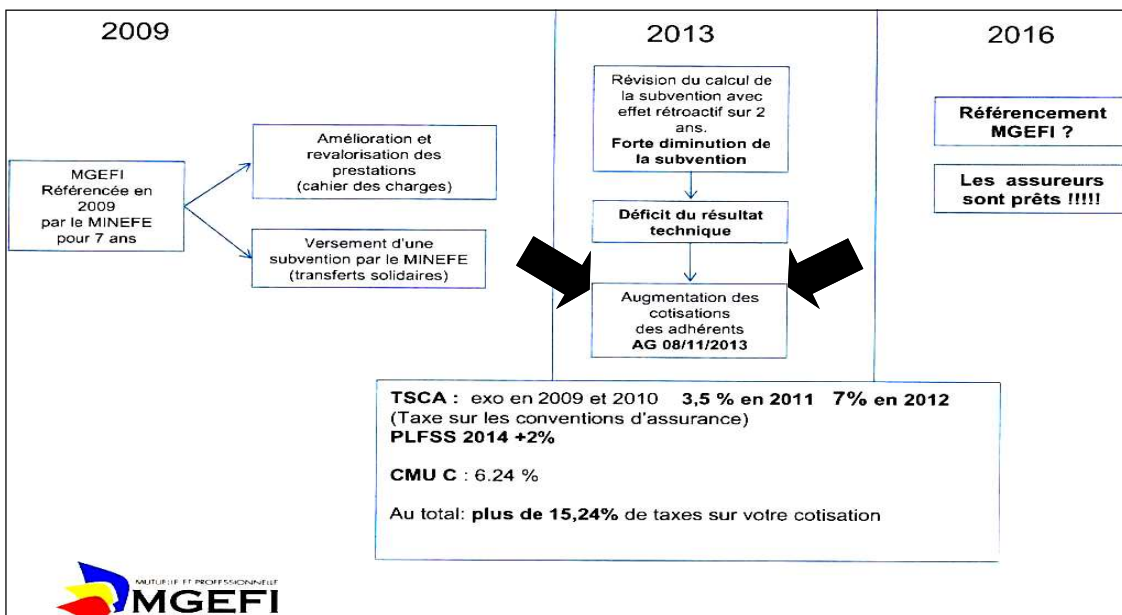
Aujourd'hui, le gouvernement a décidé d'en changer le mode de calcul, avec effet rétroactif pour les années 2012 et 2011, ce dernier entraînant une forte diminution de son montant.

Dans un contexte marqué par l'arrivée de l'ANI (accord national interprofessionnel) et par l'augmentation de la TSCA (taxe sur les conventions d'assurance), cette nouvelle mesure constitue une atteinte grave à la spécificité des mutuelles de la fonction publique, en mettant à mal leurs équilibres budgétaires.

A l'occasion de son assemblée générale du 08 novembre 2013, la MGEFI se verra dans l'obligation de voter une augmentation des cotisations des adhérents, à hauteur de 5 à 7% suivant le niveau des prestations conservé.

Cette situation fragilise votre Mutuelle pour le prochain référencement de 2016 et nécessite une réaction forte et immédiate de tous les adhérents.

Nos meilleurs sentiments mutualistes,





Trésorerie de Six-Fours

La victoire (provisoire) de ceux qui résistent

Alors que beaucoup d'agents perdent foi en l'action et surtout en la possibilité de changer les choses, le maintien de la Trésorerie de Six-fours, promise à la fermeture en 2014 démontre que rien n'est impossible.

Personne n'aurait parié sur une victoire lorsqu'en début 2013, la DDFIP du Var programme la fermeture de la Trésorerie de Six-Fours en janvier 2014.

A l'époque l'objectif était simple, faire d'urgence des économies de loyer. La méthode aussi était simple. On ferme Six-Fours et on transfère la charge de travail au CFP de la SEYNE SUR MER. Petit problème, le centre de LA SEYNE est déjà totalement submergé !

L'ensemble des syndicats (CGT, Solidaires, FO, CFDT et CFTC) va s'opposer à cette opération, mais même les agents du poste ne croient pas possible d'empêcher la fermeture. Le 4 mars 2013 une manifestation est organisée devant la trésorerie à l'occasion de la venue du DDFIP, Georges CONSOLO.

Ce jour là, il vient expliquer aux agents la fermeture et le déménagement à LA SEYNE. Il maintient sa volonté de faire, le seul leitmotiv : les économies budgétaires. Les syndicats rappellent ce que représente la Trésorerie : plus de 16 800 visiteurs en 2012, plus de 40 régies communales dont celle de l'eau. Bref, un Service Public qui tourne à plein. Les représentants du personnel soulignent aussi l'impossibilité d'accueillir les contribuables au CFP de LA SEYNE alors que ce centre est totalement surchargé.

Malgré le maintien de la décision, les représentants du personnel, CGT en tête, ne lâchent pas prise et interviennent en Comité Hygiène et Sécurité le 21 Mars 2013 en exigeant une expertise indépendante qui sera votée à l'unanimité (6 voix POUR).

Le 12 avril 2013, une délégation syndicale rencontre le député maire de Six-Fours afin de le convaincre de s'opposer à la fermeture.

Un audit interne à la Direction confirme ce que les syndicats disaient: *le transfert de la trésorerie à LA SEYNE pourrait être calamiteux du point de vue des capacités d'accueil.*

Fin avril 2013, la DDFIP du Var suspend provisoirement le projet. Des négociations sont ouvertes entre les Finances Publiques et la mairie de Six-Fours afin de diminuer le coût des loyers tout en restant à Six-Fours.

A ce jour (dernier groupe de travail CHSCT en Octobre 2013) le projet reste suspendu, la Trésorerie ne fermera donc pas pour le moment. ●

**Il s'agit
d'une victoire qui rappelle
qu'il faut résister et
ne pas s'avouer vaincu à
l'avance.**

